



Ouvert à tous les Lycéens

Thème: consommation et production responsables

CONCOURS SCENARIO-FILM

AUTORISATION

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AUX PRODCUTIONS

ARTICLE 9 : Droits d'auteur, droits de l'image et à l'image

Les participants garantissent, au moment de leur participation, que leur production est originale, inédite et qu'ils disposent de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachée à l'œuvre présentée au concours.

La Région Guadeloupe et le Rectorat s'interdisant toute exploitation commerciale des films, les productions réalisées par les équipes gagnantes ne feront l'objet en aucun cas de versements de droit d'auteur et de diffusion.

Les établissements s'engagent à informer et à demander aux parents d'élèves mineurs participants au concours une autorisation de leur publication. L'équipe dont chacun des membres mineurs ne disposera pas de ladite autorisation sera écartée du concours d'office.

Chaque candidat accepte de céder ses droits patrimoniaux impliqués dans l'une des productions concernées par le présent règlement à la Région Guadeloupe et au rectorat de l'académie de la Guadeloupe, sans une quelconque contrepartie pour une durée de 99ans. Les droits patrimoniaux cédés à la Région Guadeloupe et au Rectorat comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement ainsi que le droit d'adaptation, sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

La Région Guadeloupe et le rectorat peuvent exploiter les productions dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui leur conviendront.

Les lauréats du concours acceptent d'être interviewés, filmé et/ou photographié à propos du concours et du scénario qu'ils proposent.

Un modèle d'autorisation parentale figure en annexe du présent règlement à cette fin.

Je, soussigné(e),

Prénom :

NOM :

Demeurant :

représentant légal de l'élève.....

en classe de

accepte l'ensemble des termes de l'article 9 du règlement du concours ci-dessus.

Leà.....

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

